

M A I R I E D E P L O M E U R

Place de la Mairie - B.P. 1 - 29123 PLOMEUR (FINISTERE)

☎ : 02 98 82 04 65 - ☎ : 02 98 82 06 00

✉ : mairie.plomeur@wanadoo.fr - Site internet : www.plomeur.com



CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 14 janvier 2016 -

Présents : 21 conseillers

Absents : FAILLER Françoise (procuration DAOULAS Stéphane), RENIER Martine (procuration CHOSSEC Adeline), LAPPART Linda (procuration BIGER Gaëlle), L'HELGOUALC'H Alan (procuration GARREC Marcel), COQUELIN Olivier (procuration LE BELLEC Valérie).

Absents excusés : TOULEMONT Alain, SCAON Marie-Pierre.

M. ANDRO Hubert a été élu secrétaire.

1/ Approbation à l'unanimité de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) établi par le bureau d'études APAVE relatif à la mise aux normes des bâtiments communaux conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

2/ Approbation à l'unanimité des conventions suivantes :

- Convention de partenariat Commune / Le Malamok pour la prestation « animation de l'espace jeunes » pour un montant prévisionnel de 102 000 euros.
- Convention de partenariat Commune / Association Petite Enfance du Pays Bigouden relative à la structure multi-accueil de la maison de l'enfance « Ti Liou ». Le montant de la subvention sera de 2,85 euros par heure et par enfant.
- Convention de partenariat Commune / Association Petite Enfance du Pays Bigouden relative au relais assistantes maternelles (RAM). La participation annuelle au fonctionnement se chiffre à 6.171,82 € pour 2016.

3/ Discussion et vote :

- De la subvention exceptionnelle pour le financement de la garderie périscolaire de l'OGEC Notre Dame de Tréminou dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour l'année scolaire 2014-2015, soit : 6 206,25 euros (votes contre : LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier).
-

.../...

- Autorisation au Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, soit :
 - Budget général pour l'année 2016 :
 - Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 63 900 €
 - Chapitre 23 – immobilisations en cours : 150 550 €
 - Soit un total de : 214 450 €
 - Budget assainissement pour l'année 2016 :
 - Chapitre 23 – immobilisations en cours : 53 710 €

4/ Projet d'aménagement d'un giratoire du carrefour de la route de Penmarc'h (RD 785) et de la route de Guilvinec (RD 57) :

- Délibération approuvant le projet et sollicitant l'autorisation du Conseil Départemental pour engager les travaux.
- Délibération sollicitant une subvention d'Etat au titre de la DETR 2016.

5/ Motion – opposition aux traités TAFTA, CETA, TISA.

A l'unanimité, abstention de : STEPHAN Patrick, RIVIERE Yvonne, ANDRO Hubert,
Le conseil municipal manifeste son opposition aux traités de libre-échange Transatlantique dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence.

La commune de Plomeur se déclare hors grand marché Transatlantique.

VU pour être affiché le 20 janvier 2016 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CREDOU

